

## Plan de cours

COURS : **Philosophie III – Éthique et politique**

PROGRAMME : Formation générale

DISCIPLINE : Philosophie

PONDÉRATION : Théorie : **3h** | Pratique : **0h** | Étude personnelle : **3h**

PROFESSEUR	Bureau	☎ poste	✉
LAMONTAGNE, MARC	C-122	3352	MIO

**PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ** *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM			11h00-12h00 <i>ou sur rendez-vous</i>		
PM					

COORDONNATEURS DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste
DENIS COURVILLE (LONGUEUIL)	E - 116	2470
DAVY MOUGENOT (LONGUEUIL)	E - 116	3379
MARC LAMONTAGNE (ÉNA)	C - 122	3352

## **1. PRÉSENTATION DU COURS**

### ***La place de la philosophie dans la formation générale***

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiant·e·s. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence, s'interrogeant sur la condition humaine et la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres philosophiques dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

### ***Le cours de philosophie CE***

Ce troisième et dernier cours de la Séquence s'organise autour de tensions entre l'éthique et le politique. Le point de départ du cours se situe dans l'horizon du relativisme des valeurs de notre époque, et pose, dans un contexte de crise certaine de la métaphysique, la question de la recherche de voies nouvelles vers l'universel. La dimension éthique du cours se trouve notamment dans l'exploration du rapport de la singularité individuelle à l'universalité normative, alors que la dimension politique se trouve dans l'exploration du vivre-ensemble comme exigence constitutive de l'individu, comme responsabilité, comme devoir, comme champ de la liberté.

## **2. OBJECTIF MINISTÉRIEL**

4PHP – Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine

## **3. OBJECTIF TERMINAL DE COURS**

Au terme de ce cours et à l'aide de théories philosophiques, l'étudiant·e sera en mesure de porter un jugement critique et autonome sur des problèmes éthiques et politiques de la société, le tout dans une dissertation d'au moins 900 mots.

## **4. PROBLÉMATIQUE DU COURS**

### **« Pourquoi la guerre ? »**

L'intitulé de la question centrale du cours est aussi le titre d'une correspondance entre Sigmund Freud (1856-1939) et Albert Einstein (1879-1955) ; le premier est un neurologue, le second un physicien, tous deux issus du tournant entre le 19<sup>ième</sup> et le 20<sup>ième</sup> siècle,

chevauchant la Première et la Seconde Guerre mondiale. L'un est reconnu comme le fondateur de la psychanalyse, l'autre comme le créateur de la théorie de la relativité, mais aussi comme l'un de ceux qui ont rendu possible la fabrication de la bombe atomique. Tous deux sont d'origines juives, mais apparemment non-pratiquants ; ils s'écrivent des lettres au sujet de la guerre, partagent leur aversion commune pour ses horreurs, tout en y cherchant des solutions.

Or, l'actualité internationale ne semble pas avoir donné raison à leurs précieux échanges : comment se fait-il que les êtres humains se font encore la guerre et ce, avec des moyens, sinon plus puissants, peut-être encore plus sournois et destructeurs pour l'avenir de l'humanité ? Qu'est-ce qui a ou n'a pas changé dans nos sociétés contemporaines, prétendument plus démocratiques et technologiquement plus « évoluées » ?

Ce sont à ses questions que se consacra notre cours d'éthique et politique : notre réflexion autour de la problématique « Pourquoi la guerre ? » tentera d'éclairer sous différentes perspectives les raisons anthropologiques, sociales, politiques et éthiques qui pourraient expliquer cet effondrement moral que représente l'action de vouloir détruire, éliminer ou dominer autrui lorsqu'on le considère comme un ennemi.

Afin de dégager un espace conceptuel et critique pour répondre à cette question, nous procéderons à l'étude de deux philosophes principaux : Emmanuel Kant (1724-1804) et Hans Jonas (1903-1993). Kant nous enseignera ce qu'il considère être la spécificité humaine : la raison, une instance qui s'oppose à la naturalité des sentiments. Pour le comprendre, nous tenterons d'abord de cerner ce qu'il entend par « connaissance », « liberté » et « morale ».

Nous enchaînerons alors avec l'étude de Jonas, lequel, témoin de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre froide, critique la possibilité purement rationnelle de l'être humain à s'abstraire de ses sentiments, afin de reconnaître à l'un d'eux un statut particulier ouvrant à une attitude éthique envers autrui : le sentiment de responsabilité.

De plus, reconnu comme l'un des premiers penseurs de l'éthique environnementale, Jonas démontre que notre rapport à la nature, notamment via la technique, est en train de détruire les conditions de vie terrestre. Pour lui donc, le sentiment de responsabilité devrait nous conduire à préserver l'avenir de l'humanité jusque dans nos actions quotidiennes. Il expose ainsi une théorie de la responsabilité qui relève à prime abord des parents et des acteurs politiques. Il se demande d'ailleurs quel régime politique serait le mieux à même de préserver la pérennité de notre espèce. Il en vient à la conclusion que c'est le marxisme... à condition qu'il soit critique de lui-même et de ses principes, tout en assumant une dimension globale (terrestre) plutôt que seulement national.

C'est donc en s'appuyant sur cette armature conceptuelle qu'il sera ultimement exigé des étudiants qu'ils contribuent, dans leur dissertation finale, à la correspondance qui nous fut livrée par Einstein et Freud et ce, en répondant philosophiquement à la question : pourquoi la guerre ?

## 5. DÉROULEMENT DU COURS

SEMAINE	DATE	THÈME	LECTURE	ÉVALUATION
1.	24.01	Présentation du cours L'esthétisme transcendantal	Plan de cours	
2.	31.01	La liberté et la raison	KANT, <i>Fondements de la métaphysique des mœurs</i> (extraits choisis)	
3.	07.02	L'impératif catégorique et hypothétique	KANT, <i>Fondements de la métaphysique des mœurs</i> (extraits choisis)	
4.	14.02	La morale et le droit	KANT, <i>Fondements de la métaphysique des mœurs</i> (extraits choisis)	Épreuve d'argumentation [EA1-5%]
5.	21.02	<i>Évaluation en classe</i>		Analyse philosophique [AP1-10%]
6.	28.02	Le sentiment de responsabilité	JONAS, <i>Le principe responsabilité</i> (extraits choisis)	
7.	06.03	L'enjeu de la technique	JONAS, <i>Le principe responsabilité</i> (extraits choisis)	
8.	20.03	Le principe responsabilité	JONAS, <i>Le principe responsabilité</i> (extraits choisis)	
9.	27.03	<i>Transfert pédagogique</i>		Épreuve d'argumentation [EA2-5%]
10.	10.04	<i>Évaluation en classe</i>		Analyse philosophique [AP2 -15%]
11.	17.04	Communisme et propagande	JONAS, <i>Le principe responsabilité</i> (extraits choisis)	
12.	24.04	Le marxisme global	JONAS, <i>Le principe responsabilité</i> (extraits choisis)	
13.	01.05	<i>Transfert pédagogique</i>		Texte argumentatif [TA-25 %]
14.	08.05	« Pourquoi la guerre ? »	Einstein & Freud, <i>Pourquoi la guerre ?</i>	Épreuve d'argumentation [EA3-5%]
15.	22.05	<i>Évaluation en classe</i>		Dissertation finale [DF-35 %]

## 6. ÉVALUATIONS

### Les épreuves d'argumentation

Les épreuves d'argumentation sont trois courtes évaluations qui consistent à répondre à trois questions visant à articuler une explicitation claire et cohérente d'une problématique en jeu dans le déroulement du cours.

*Les trois épreuves d'argumentation seront faites **en classe**, devront contenir au moins 250 mots, et vaudront pour 5% chacune de la note finale.*

### L'analyse philosophique

L'analyse philosophique explique l'idée centrale d'un texte, ses implications et conséquences. L'étudiant démontre qu'il a compris l'enjeu d'un texte en le reprenant à son compte et en l'expliquant adéquatement, sans le paraphraser ou simplement le résumer.

*La première analyse philosophique sera faite en classe, devra contenir au moins 600 mots, et vaudra **pour 10%** de la note finale ;*

*La seconde analyse philosophique sera faite en classe, devra contenir au moins 700 mots, et vaudra **pour 15%** de la note finale.*

### Le texte argumentatif

Le texte argumentatif répond à un problème posé en fonction du contenu du cours et de la lecture des textes à l'étude. L'étudiant doit fonder et soutenir une position en développant une argumentation systématique, rigoureuse et la plus suffisante possible.

*Le texte argumentatif sera fait à la maison, devra contenir au moins 800 mots et vaudra **pour 25%** de la note finale. Ce travail pourra être effectué en équipe, suivant l'accord et la supervision du professeur.*

### La dissertation finale

La dissertation rend compte de la pensée des deux philosophes à l'étude, dont les thèses doivent être suffisamment maîtrisées par l'étudiant. L'on s'attend ici à l'appropriation et à la conceptualisation de la question par l'étudiant. La dissertation tentera la synthèse, claire et pertinente, de deux ou trois arguments, voire de plusieurs notions rencontrées tout au long du cours, et témoignera de la capacité de l'étudiant à poser un jugement réfléchi et fondé sur la question posée.

*La dissertation finale sera faite en classe, devra contenir au moins 900 mots et vaudra **pour 35%** de la note finale.*

## 7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

### Pertinence (40%)

*L'étudiant tente par lui-même de traiter précisément la question posée par l'énoncé d'évaluation et en respecte toutes les consignes ;*

**Structure & cohérence (10%)**

*L'étudiant structure ses idées en paragraphe et n'en traite qu'une à la fois ; l'étudiant ne contredit, ni ne dit le contraire de l'auteur à l'étude ;*

**Compréhension (30%)**

*L'étudiant démontre qu'il a lu les textes à l'étude et qu'il peut en expliciter sa compréhension clairement : compréhension minimale (10%), compréhension moyenne (20%), compréhension satisfaisante (30%) ;*

**Qualité argumentative (10%)**

*L'étudiant respecte les règles logiques d'argumentation dans l'explicitation de sa compréhension ;*

**Originalité (10%)**

*L'étudiant s'exprime exceptionnellement clairement, de façon telle à démontrer qu'il s'est approprié toute la teneur de la problématique du cours en lien avec les œuvres à l'étude.*

**8. MATÉRIEL REQUIS**

KANT, Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Édition le bleu du ciel : 2001  
**ISBN 978-2-924599-38-9 ;**

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité*, Gallimard : 2001  
**ISBN 978-2-0813-0769-8;**

ENGEL & MARX, *Le manifeste du parti communiste*, Éditions le bleu du ciel : 2001  
**ISBN 978-2-924599-02-0 ;**

EINSTEIN & FREUD, *Pourquoi la guerre ?*, Éditions le bleu du ciel : 2001  
**ISBN 978-2-924599-12-9.**

**Un cahier de notes Clairefontaine**

*Tous ces documents obligatoires sont disponibles à la COOP de l'ÉNA.*

**9. BIBLIOGRAPHIE**

ARISTOTE (384-322 av. J.-C.)

*Organon ;*

*La métaphysique ;*

*De l'âme ;*

*Éthique à Nicomaque ;*

*La politique.*

<https://fr.wikisource.org/wiki/Auteur:Aristote>

KANT, Emmanuel (1724-1804)

*Critique de la faculté de juger*, Vrin : 1993 ;

*Critique de la raison pratique*, PUF : 2010 ;

*Critique de la raison pure*, PUF : 2012 ;

[\*L'idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique\*](#) ;

*Qu'est-ce que les Lumières ?*, Nathan : 2005 ;

*Prolégomènes à toute métaphysique future qui voudrait se présenter comme science*, Vrin : 1966.

MARX, Karl (1818-1883)

[\*Manuscrit de 1844\*](#) ;

[\*Le Capital : 1887\*](#).

FREUD, Sigmund (1856-1939)

*L'interprétation du rêve*, PUF : 2005 ;

*Sur le rêve*, Gallimard : 1990 ;

*Psychopathologie de la vie quotidienne*, Payot : 2004 ;

*Cinq leçons sur la psychanalyse*, Payot : 2004.

EINSTEIN, Albert (1879-1955)

*Comment je vois le monde*, Flammarion : 1989.

JONAS, Hans (1903-1993)

*Évolution et liberté*, Rivages : 2005

*Le Phénomène de la vie, vers une biologie philosophique*, De Boeck : 2001 ;

*Nature et responsabilité*, Vrin : 1993 ;

*Pour une éthique du futur*, Rivages : 1998 ;

*Une éthique pour la nature*, Arthaud : 2017.

## 10. CONDITIONS DE RÉUSSITE DU COURS

### ***Lecture des textes à l'étude***

La lecture des textes à l'étude est obligatoire : elle permet à l'étudiant·e de s'approprier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas l'étudiant·e du travail de lire les textes à l'étude.

### ***Note de passage***

La note de passage d'un cours est de 60 %.

### ***Présence aux évaluations sommatives***

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant·e de prendre les mesures pour rencontrer son/sa professeur·e et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le/la professeur·e, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur ou la professeure et l'étudiant·e.

### ***Remise des travaux***

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le/la professeur·e.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant·e retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

### ***Présentation matérielle des travaux***

L'étudiant·e doit respecter les *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* adoptées par le Collège, disponibles sous l'onglet « Méthodologie » du site de la bibliothèque :

<https://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentations-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>

### ***Qualité de la langue***

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeurs du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiant·e·s afin qu'ils soignent la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Jusqu'à 10 % de la note d'un travail peut être retranché en guise de pénalité pour les fautes de français.

### ***Plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle***

Les personnes étudiantes qui commettent **un plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle** recevront la note de zéro pour l'évaluation, et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale, qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA.

- a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.



- b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.
- d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

### ***Modalité de participation aux cours***

Une personne qui aura été absente à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours sera invitée à rencontrer son professeur, qui l'aviserait des conséquences possibles de ses prochaines absences. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout·e étudiant·e qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté·e à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours.

### ***Téléphones et autres appareils électroniques***

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe (sauf cas d'une mesure autorisée par le CSA). L'étudiant·e utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

## **11. POLITIQUES ET REGLES INSTITUTIONNELLES**

Tout·e étudiant·e inscrit·e à Édouard-Montpetit ou à l'ÉNA doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)*, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* et les règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. Le texte intégral de ces politiques est accessible sur le site Internet du Collège : [www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques](http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques). En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

## **12. LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP**

Les étudiant·e·s ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour avoir accès à ce service, faites parvenir

vosre diagnostic soit par MIO à « Service, CSA » ou par courriel à [servicesaadaptés@cegepmontpetit.ca](mailto:servicesaadaptés@cegepmontpetit.ca). Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

### 13. ANNEXE

#### SUR LE SENS DES NOTES

À titre indicatif, pour les travaux substantiels le sens des notes est établi comme suit :

- i. Un travail se mérite une note allant de 0 % à 40 % s'il manifeste un écart inacceptable avec la question posée. 0 % est automatiquement attribué si le travail est hors-sujet ou s'il constitue un plagiat.
- ii. Un travail se mérite la note de passage, c'est-à-dire 60 %, s'il témoigne de tous les éléments suivants :
  - a. compréhension de l'enjeu soulevé par la question;
  - b. exploration des différentes dimensions du problème présent dans l'enjeu en question;
  - c. mise à contribution des notions du contenu du cours;
  - d. réflexion personnelle (selon la nature du travail);
  - e. développement structuré et cohérent des idées.
- iii. Un travail se mérite une note supérieure à 60 % en proportion de son degré d'aboutissement dans les cinq éléments énoncés précédemment. Des paliers de 5 % sont estimés significatifs dans l'attribution d'une note.

#### GRILLE D'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Nombre total de mots	50 % des points retranchés	100 % des points retranchés
250	4 fautes	8 fautes
500	8	16
750	13	25
1000	17	33
1250	21	42

\*Ces grilles d'évaluation ont été créées avec la collaboration de M. Jean-Sébastien Ménard, enseignant de littérature.